

et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Public, ou aucuns de ses subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs. (No 26.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse (partielle) à Adresse—Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario relativement à la limite occidentale de cette dernière province; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'Ontario; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'Ontario pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite. (No 28.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1835 au 1er mars 1836. (No 31.) (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre—Etat donnant la date et l'heure du départ de Toronto et de l'arrivée à Brockville de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1832, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre; aussi, la date et l'heure du départ de Brockville et d'Ottawa et de l'arrivée à Ottawa et à Brockville de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période. (No 19.)

Réponse à Ordre—Liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires, de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier. (No 19b.)

Réponse à Ordre—Etat indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemin de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés. (No 20.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par D. B. Woodworth et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence. (No 21.)

Etat des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le gouverneur général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 Victoria, chapitre 7, article 32, paragraphe 2. (No 24.)

Réponse à Ordre—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884 jusqu'à ce jour. (No 25.)

Réponse à Ordre—Copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre Saunders et Wood, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des Territoires du Nord-Ouest. (No 27.)

Projet des Statuts Révisés du Canada déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 43ème et 49ème années du règne de Sa Majesté. (No 29.)

Réponse à Ordre—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont soumis pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié